

réciproque et garantit la cordialité de leurs rapports; elle encourage une mutuelle collaboration au grand avantage de l'Eglise et de la société humaine, comme on le devine aisément.

Action catholique et vie publique

Pour obtenir ce bien, qui est avant tout moral et religieux, l'Action catholique n'interdira pas à ses adhérents une participation aussi étendue que possible à la vie publique; bien au contraire, elle les rendra plus aptes à remplir des fonctions publiques grâce à une sévère formation, à la sainteté de la vie et à l'accomplissement des devoirs chrétiens. N'est-elle pas destinée à procurer à la société ses meilleurs citoyens, à l'Etat ses magistrats les plus intègres et les plus experts?

Qui donc oserait prétendre qu'elle fait fi des véritables intérêts de la nation, lesquels ne peuvent du reste exister en dehors du domaine de la charité chrétienne, à qui il appartient de promouvoir toutes les formes de la prospérité publique? Cette prospérité, fin prochaine de la société civile, l'Action catholique ne la favorise-t-elle pas justement en commandant à ses membres de respecter l'autorité légitime et d'obéir aux lois, de maintenir et de défendre les fondements du bonheur et du salut des peuples, c'est-à-dire l'intégrité des mœurs, la pureté de la vie domestique, la concorde et l'union des classes sociales, en un mot, tout ce qui peut contribuer à garantir la paix et la sécurité de la société?

Et tout ceci, l'Action catholique l'obtiendra d'autant plus sûrement qu'elle évitera de se mêler en rien, comme Nous l'avons dit, aux intérêts des partis, même formés de catholiques — à qui il est parfaitement permis de différer d'opinion dans les questions controversées laissées à la libre discussion — et que de plus elle se conformera plus fidèlement aux normes et aux indications qui lui peuvent venir de la hiérarchie, alors même que ces normes s'opposeraient ou paraîtraient s'opposer à la discipline et aux intérêts propres des partis.

Bienfaits à attendre de l'Action catholique ainsi comprise et pratiquée

De tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, il ressort clairement, Notre cher Fils, que l'Action catholique mérite à bon droit d'être tenue comme une voie et un moyen dont l'Eglise se sert pour apporter aux peuples toutes sortes de bienfaits: voie et moyen, disons-Nous, qui paraissent un don de la sagesse et de la bonté divine, afin que l'Eglise puisse attirer et attacher à la doctrine et à la loi évangéliques ceux qui, privés de toute relation et de tout contact avec les prêtres, se laisseraient prendre aux pièges fallacieux et mauvais des esprits séditieux.

Tels sont les principes et les fondements généraux de toute